

Récupération de textile

Augmentation salariale de 1,1%

Les salaires augmentent de 1,1 % au 1er septembre 2017 en application de l'accord national 2017-2018.

Voici les nouveaux barèmes à partir du 01/09/2017:

	Récupération de textile traditionnelle	Récupération de textile pour l'industrie automobile (à partir de 5 ans d'ancienneté)
Groupe salarial 1	€ 13,5620	€ 15,8270
Groupe salarial 2	€ 12,9435	€ 14,3009
Groupe salarial 3	€ 12,5994	€ 13,5739
Groupe salarial 4	€ 12,5251	€ 12,9040
Groupe salarial 5	€ 11,7462	€ 12,5128
Groupe salarial 6	€ 11,5611	pas d'application

Ce sont des salaires barémiques. Les salaires effectifs dans votre entreprise peuvent être plus élevés.